PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 90-257

PRENEZ AVIS que lors de la séance du Conseil qui se tiendra le lundi 15 novembre 2021 à 19h30, le Conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure formulée par les propriétaires du lot 4 249 038, au 805, rue de la Loire.

Cette demande vise à autoriser la modification du lot 4 249 038 par l'ajout d'une parcelle de terrain à même les lots 5 252 116 et 4 249 053, adjacents à l'est et au nord, dont pour une certaine portion du lot projeté serait d'une largeur de 7 m. Cette demande aurait également comme effet de réduire la largeur du lot 4 249 053 à 42,45 m en son point le plus étroit, en considérant que selon l'article 7.4 du *Règlement de lotissement nº 90-257* de la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley, la largeur minimale pour la création d'un nouveau lot en zone résidentielle - villégiature est de 50 m en tout point;

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de la séance du 15 novembre 2021.

DONNÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY, ce 22 octobre 2021.

Me Josiane Hudon,
Directrice générale et secrétaire-trésorière